

# Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU)

---

Séance plénière du 19 septembre 2024

**Président de séance****CHAACHOUA Hamid, doyen d'âge des personnels élus à la commission de la formation et de la vie universitaire****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>BAVEREL Olivier</b>			
<b>CHAACHOUA Hamid</b>	X		
<b>CROSS Benjamin</b>	X		
<b>DUMESTRE-PERARD Chantal</b>		X	BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie
<b>ORSINI-SAILLET Catherine</b>		X	CHAACHOUA Hamid
<b>PINSAULT Nicolas</b>		X	MARTINEZ MARCOUX Marie-José
<b>SEIDELIN Signe</b>			
<b>VANIER Léo</b>	X		CROSS Benjamin (Départ 17h20)
<b>VAUFREYDAZ Dominique</b>			

**Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>BOURREL Romain</b>	X		
<b>BRETON Jean</b>		X	MACLEAN Catriona
<b>CARNEL Jean-Stéphane</b>		X	BOURREL Romain
<b>CASTEBRUNET Hélène</b>			
<b>DEPAU Giovanni</b>	X		
<b>DEPRET Christian</b>		X	GIROUD Séverine
<b>DE ROSNY Eve</b>	X		
<b>MACLEAN Catriona</b>	X		
<b>MARTINEZ MARCOUX Marie-José</b>	X		

**Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques**

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie</b>	X		
<b>CHALON Nathalie</b>	X		
<b>GIROUD Séverine</b>	X		
<b>LEMASSON Germain</b>	X		
<b>RACKI Valérie</b>	X		
<b>VALARCHER Olivier</b>	X		RACKI Valérie

**Personnalités extérieures**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>MOCELLIN Raphaël (T)</b>			
<b>BAILE Henri (S)</b>			
<b>NEVES Manuel (T)</b>	X		
<i>En attente d'un suppléant</i>			
<b>HAMDI-SEBASTIANIS Myriam</b>			
<b>CHEMINAUD Sandrine</b>			

**Collège D : Étudiants (suite)**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>GUIDETTI Malo (T)</b>	X		<i>Départ 17h30</i>
<b>PRICOT Basile (S)</b>			
<b>BERIO Clémence (T)</b>	X		
<b>GINESTET Cassie (S)</b>			
<b>WARIN Malo (T)</b>	X		
<b>PICCARRETA Tom (S)</b>			
<b>GEIBEN Héloïse (T)</b>	X		
<b>PEREZ Marie (S)</b>			
<b>LEUILLIER Adrien (T)</b>			
<b>VILLAND JACQUET Aurore (S)</b>			
<b>SAUZEAU Antoine (T)</b>	X		
<b>MOULIN Loane (S)</b>			
<b>DANIEL Maeva (T)</b>	X		
<b>LE GAL Antoine (S)</b>			
<b>DECHENAUD Emile (T)</b>	X		
<b>SAILLARD Tina (S)</b>			
<b>VIRICEL Elise (T)</b>			
<b>DI IORIO Enée (S)</b>	X		

**Collège D : Étudiants**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>DUMON Astrid (T)</b>		X	DANIEL Maeva
<b>RIAUX Lisa (S)</b>			
<b>HENNEQUIN Jean Richard Claus (T)</b>	X		BERIO Clémence (départ 17h30)
<b>SAFFER Thomas (S)</b>			
<b>QUELIN Léa (T)</b>			
<b>FLORENTIN Wilson (S)</b>	X		
<b>COPIN Nicolas (T)</b>		X	PETRON Emma
<b>PALIARD Marie (S)</b>			
<b>RICHARD Louison (T)</b>		X	DECHENAUD Émile
<b>LIEGEOIS Estéban (S)</b>			
<b>RAMBAUD Sarah (T)</b>			
<b>PORTE Marie-Lou (S)</b>	X		
<b>METRAL Charles (T)</b>			
<b>SOEHNLEN Gabriel (S)</b>			
<b>MOREAU Ulysse (T)</b>	X		
<b>CROTTA Thaïs (S)</b>			
<b>PETRON Emma (T)</b>	X		
<b>BOUSSIT Etienne (S)</b>			

## Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<i>en attente</i>	Président du Conseil académique		
<b>Yassine LAKHNECH</b>	Président de l'UGA		
<b>Anne-Catherine FAVRE</b>	Vice-présidente du Conseil d'administration		
<i>en attente</i>	Vice-président Recherche et Innovation		
<i>en attente</i>	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		
<i>en attente</i>	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		
<b>Sébastien GEINDRE</b>	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		
<b>Amélie NUQ</b>	Vice-Présidente Vie étudiante, handicap et accessibilité étudiante		
<b>Marc ODDON</b>	Vice-président Formation tout au long de la vie et apprentissage	X	
<i>en attente</i>	Chargé de mission Formation de santé		
<i>en attente</i>	Chargée de mission Orientation, accompagnement et réussite des étudiants		
<b>Philippe DESSUS</b>	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		
<b>Carole TENOT</b>	Agent comptable		
<b>Jérôme PARET ou son représentant</b>	Directeur général des services ou son représentant		
<b>Maud VALLENARI</b>	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
<b>Marianne DE LAMBERTERIE</b>	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation		X
<b>Carole BOYER MORIN</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Vanessa LORENT</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Anne ALMERAS</b>	Directrice de la DEFI	X	
<b>Séverine ROYER ou son adjointe</b>	Directrice de la DOIP ou son adjointe		

## Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
<b>Hélène PEYRACHON ou son adjointe</b>	Directrice de la DFCA ou son adjointe		
<b>Fabrice MENARD</b>	Directeur de la DAPI		
<b>Frédéric SABY ou son représentant</b>	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		
<b>Yves RIAZANOFF ou son représentant</b>	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
<b>Arielle GRANON ou son représentant</b>	Directrice Vie étudiante ou son représentant		
<b>Isabella ZIN TOMASINO</b>	Vice-présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
<b>Aurélien LIGNEREUX</b>	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		
<b>Irène LAURENT</b>	Directrice des études second cycle de l'IEPG		
<b>Aurélien DIASPARRA</b>	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		
<b>Kevin SUTTON</b>	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		
<b>Lionel FILIPPI</b>	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		
<b>Yannick VALLEE</b>	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		
<b>Bénédicte CORVAISIER ou son représentant</b>	Directrice du CROUS ou son représentant		

**Invités ponctuels**

<b>Invité·e</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présent·e</b>	<b>Excusé·e</b>
<b>Olivier PALOMBI</b>	Vice-président "Santé et relations avec le Centre universitaire hospitalier Grenoble Alpes"		
<b>Jean GRENET</b>	Directeur adjoint du SUAPS	X	
<b>Sébastien LEROUX</b>	Directeur de composante - IUGA	X	
<b>Claire COURTECUISSE</b>	Coordinatrice pédagogique du Service des enseignements transversaux interdisciplinaires (SETI)	X	
<b>Laurence BARALDI</b>	Directrice de la Faculté d'Économie	X	
<b>Stéphane ALVAREZ</b>	Chargée de mission sur l'universitarisation travail social		

**Une motion est présentée à l'ordre du jour lors de cette séance ; la délibération se fera à main levée.  
Les autres délibérations se font à l'aide de boîtiers de vote électroniques lors de cette séance.**

# Demande de mettre aux voix une motion pour la levée immédiate de la CFVU

Considérant le texte de la motion, proposée par la liste « UGA en commun » :

*« Compte tenu de cette situation qui va à l'encontre des dispositions de l'article 46 des statuts de l'université Grenoble Alpes, nous pensons que les décisions qui seront prises par la CFVU aujourd'hui, vont mettre l'université devant un risque juridique important. Nous demandons donc à ce que cette séance soit levée immédiatement ».*

Hamid CHAACHOUA : propose que Jean-Michel Miel, de la DAJI, explique le contexte. Il pourra nous aider à comprendre les raisons de cette organisation particulière. Il est essentiel que nous comprenions les enjeux et les objectifs avant de prendre une décision.

Jean-Michel MIEL : nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation exceptionnelle, certes, nous avons une CFVU qui n'est pas présidée par le président du conseil académique ou par délégation, par le président de la commission de formation et de la vie universitaire que vous avez élu avant l'interruption pédagogique. Néanmoins, en tant qu'administration publique, nous avons l'obligation de garantir la continuité du service public. Les décisions que nous allons prendre aujourd'hui concernent principalement les règlements des études et les modalités d'examen. Ces décisions sont urgentes, car elles sont nécessaires pour le bon déroulement des examens. En accord avec le Rectorat et le Ministère, nous avons décidé de procéder ainsi afin d'éviter de mettre en péril le fonctionnement de l'université. Je vous rappelle qu'il y a aussi des dispositions du Code de l'éducation qui disent que le Président a toutes les compétences, y compris celles qui ne sont pas attribuées à un autre organe. Là, effectivement, la présidence du CAC a sa compétence. Mais en son absence, on peut aussi s'appuyer sur cette disposition législative. Il s'agit de garantir la continuité du fonctionnement de l'établissement et d'éviter tout risque juridique en fin d'année. Je vous invite à débattre de cette situation en toute connaissance de cause.

Olivier BAVAREL : nous demandons que seuls les points 4 et 5, qui concernent la continuité de service, le service public et les étudiants, soient abordés dans cette séance.

Hamid CHAACHOUA : effectivement, les deux points sont essentiels. Ces sujets correspondent aux affaires courantes et urgentes. Par ailleurs, je tiens à souligner l'importance du point « information ». En tant que nouveaux élus, il est crucial que nous comprenions le fonctionnement de cette Commission. Il ne s'agit pas d'un débat politique qui nécessiterait un vote, mais bien d'un moment d'échange pour mieux appréhender notre rôle au sein de la CFVU.

Hamid CHAACHOUA : est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Germain LEMASSON : je crois qu'on pourrait voter.

Jean-Michel MIEL : rappelle que dans le cadre réglementaire, pour qu'une motion puisse être présentée, il faut un quart des élus du Conseil pour présenter un ajout à l'ordre du jour.

Marie-José MARTINEZ MARCOUX : est-ce qu'on peut expliquer ce que l'on vote ? Pour autant, on ne se positionne pas sur la motion en elle-même ?

Hamid CHAACHOUA : on procède en deux étapes. Il est proposé de soumettre cette demande d'inscription du vote d'une motion, puis la motion elle-même.

Maud VALLENARI : on peut voter à main levée, est-ce que cela vous convient ?

Germain LEMASSON : nous, ça ne nous dérange pas.

# - Délibérations -

## Demande de mettre aux voix une motion pour la levée immédiate de la CFVU

Considérant la demande d'inscription à l'ordre du jour du vote d'une motion proposée par la liste « UGA en commun ».

Il est proposé de soumettre cette demande d'inscription du vote d'une motion proposée par la liste « UGA en commun ».

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	8
Nombre de votants	36
Voix favorables	21
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	15

Après en avoir délibéré, la Commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à plus d'un quart de ses membres présents et représentés, la demande d'inscription à l'ordre du jour du vote de la motion proposée par la liste « UGA en commun ».

Hamid CHAACHOUA : Est-ce que vous pouvez reformuler la motion ? Qu'elle soit claire, et bien entendue de tous.

Germain LEMASSON : « Nous, élus à la CFVU, constatons que cette CFVU n'est pas présidée par le Président ou la Présidente du CAC. Compte tenu de cette situation qui va à l'encontre des dispositions de l'article 46 des statuts de l'université Grenoble Alpes, nous pensons que les décisions qui seront prises par la CFVU aujourd'hui, vont mettre l'université devant un risque juridique important. Nous demandons donc à ce que cette séance soit levée immédiatement ».

La motion, c'est « oui » ou « non ». Est-ce qu'on doit lever immédiatement la séance ?

Maud VALLENARI : est-ce que cela vous convient de voter à main levée ?

Marie-José MARTINEZ MARCOUX : demande si le résultat est « oui », cela entraîne une suspension de séance ?

Hamid CHAACHOUA : « Oui », c'est une suspension. « Non », on continue la séance. C'est très important de continuer.

Wilson FLORENTIN : est-ce que vous avez déjà une date pour l'élection du président du Cac pour éviter que cela se reproduise ?

Hamid CHAACHOUA : préparer des élections, convoquer, cela prend du temps, nous n'avons pas plus d'information à ce jour.

# - Délibérations -

## *Approbation de la motion proposée par la liste Pour une université écolo et solidaire*

Il est proposé de mettre aux voix la demande de motion pour la levée immédiate de la CFVU.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	8
Nombre de votants	36
Voix favorables	3
Voix défavorables	18
Abstentions ou refus de prendre part au vote	15

Après en avoir délibéré, la Commission de la formation et de la vie universitaire rejette à la majorité de ses membres présents et représentés, la motion demandant la levée de séance du 19 septembre 2024 proposée par la liste « *UGA en commun* ».

Catriona MACLEAN : est-ce qu'il pourrait être pertinent de permuter l'ordre du jour en commençant par les points clés en premier lieu ?

Hamid CHAACHOUA : Nous sommes plusieurs à être nouveaux dans ce Conseil, nous devons au moins expliquer comment il fonctionne. Cela devrait être relativement rapide.

Olivier BAVAREL : demande si on peut interroger les élus ?

Hamid CHAACHOUA : propose un plan différent de l'ordre du jour.

# **ORDRE DU JOUR**

- 1. Information du déroulement de la séance de la CFVU**
- 2. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées et non accréditées des composantes élémentaires sans composante académique**
- 3. Présentation et désignation des élus à la commission d'exonération**
- 4. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 5 décembre 2023 et du 06 juin 2024 élections du Vice-président Formation**

## **1. Information du déroulement de la séance de la CFVU**

- 2. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées et non accréditées des composantes élémentaires sans composante académique**
- 3. Présentation et désignation des élus à la commission d'exonération**
- 4. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 5 décembre 2023 et du 06 juin 2024 élections du Vice-président Formation**
- 5. Questions diverses**

# Composition de la CFVU (1/4)

---

Selon l'article 49 des statuts de l'UGA-GE, la CFVU se compose de 46 membres ainsi répartis :

- 18 représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs, en exercice dans l'établissement, dont :
  - 9 professeurs des universités et personnels assimilés (collège A)
  - 9 autres enseignants-chercheurs enseignants et personnels assimilés (collège B)
- 18 représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue inscrits dans l'établissement
- 6 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, en exercice dans l'établissement
- 4 personnalités extérieures (Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, lycée de l'agglomération grenobloise, 2 personnalités désignées à titre personnel dont au moins une est issue d'une grande entreprise)

# Composition de la CFVU (2/4)

Collège A :  
professeur.e.s des universités  
et personnels assimilés

<b>BAVEREL Olivier</b>
<b>CHAACHOUA Hamid</b>
<b>CROSS Benjamin</b>
<b>DUMESTRE-PERARD Chantal</b>
<b>ORSINI-SAILLET Catherine</b>
<b>PINSAULT Nicolas</b>
<b>SEIDELIN Signe</b>
<b>VANIER Léo</b>
<b>VAUFREYDAZ Dominique</b>

Collège B :  
autres enseignant.e.s-chercheur.se.s,  
enseignant.e.s et personnels assimilés

<b>BOURREL Romain</b>
<b>BRETON Jean</b>
<b>CARNEL Jean-Stéphane</b>
<b>CASTEBRUNET Hélène</b>
<b>DEPAU Giovanni</b>
<b>DEPRET Christian</b>
<b>DE ROSNY Eve</b>
<b>MACLEAN Catriona</b>
<b>MARTINEZ MARCOUX Marie-José</b>

Collège C :  
personnels ingénieur.e.s,  
administratifs, techniques  
et des bibliothèques

<b>BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie</b>
<b>CHALON Nathalie</b>
<b>GIROUD Séverine</b>
<b>LEMASSON Germain</b>
<b>RACKI Valérie</b>
<b>VALARCHER Olivier</b>

# Composition de la CFVU (3/4)

Collège D :  
étudiant.e.s

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant.e.s</i>
DUMON Astride	RIAUX Lisa
HENNEQUIN Jean Richard Claus	SAFFER Thomas
QUELIN Léa	FLORENTIN Wilson
COPIN Nicolas	PALIARD Marie
RICHARD Louison	LIEGEOIS Estéban
RAMBAUD Sarah	PORTE Marie-Lou
METRAL Charles	SOEHNLEN Gabriel
MOREAU Ulysse	CROTTA Thaïs
PETRON Emma	BOUSSIT Etienne

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant.e.s</i>
GUIDETTI Malo	PRICOT Basile
BERIO Clémence	GINESTET Cassie
WARIN Malo	PICCARRETA Tom
GEIBEN Héloïse	PEREZ Marie
LEUILLIER Adrien	VILLAND JACQUET Aurore
SAUZEAU Antoine	MOULIN Loane
DANIEL Maeva	LE GAL Antoine
DECHENAUD Emile	SAILLARD Tina
VIRICEL Elise	DI IORIO Enée

# Composition de la CFVU (4/4)

## *Personnalités extérieures*

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant·e·s</i>
MOCELLIN Raphaël	BAILE Henri
NEVES Manuel	<i>En attente</i>
CHEMINAUD Sandrine	
HAMDI-SEBASTIANIS Myriam	

# Compétences de la CFVU en formation (1/4)

---

En application de l'article 50 des statuts, la CFVU :

- Définit les ambitions, objectifs et orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie et la coordination des crédits sur projets (non-récurrents) destinés à la formation, dans le respect du cadre stratégique défini par le conseil d'administration ;
- Évalue la cohérence globale des règlements des études, des modalités de contrôle de connaissances et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions ;
- Évalue la cohérence globale des modalités d'évaluation des enseignements ;
- Évalue la cohérence de l'offre de formation lors de l'ouverture et de la fermeture d'une formation ;
- Définit et évalue les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis ;
- Définit et évalue la stratégie et les orientations globales des mesures destinées à faciliter l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Adopte les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé ;
- Procède, sur proposition du président de l'UGA, à l'élection du vice-président chargé de la formation ;  
Émet un avis sur la charte d'éthique et de déontologie.

# Compétences en formation de la CFVU (2/4)

---

Hors établissements-composantes, la commission de la formation et de la vie universitaire :

- fixe les droits d'inscription pour les diplômes d'établissement ainsi que les tarifs des certifications individuelles ; adopte les capacités d'accueil en première année de licence sur proposition des composantes sans préjudice des compétences de l'autorité académique fixées à l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;
- adopte sur proposition des composantes, les modalités d'admission et d'accueil en master, en licence professionnelle, BUT et toutes autres formations nécessitant un vote de capacités d'accueil.

# Compétences en formation des composantes académiques (3/4)

Les établissements-composantes ont notamment pour compétence (art. 73) de :

- dessiner et déployer une stratégie de formation et vie étudiante, qui contribue à celle de l'UGA ;
- décider de la fermeture, ouverture et modification des unités d'enseignement et blocs de compétences ;
- décider de la fermeture, ouverture et modification des parcours et filières, après information auprès de la CFVU de l'UGA et vérification du maintien de la cohérence globale de l'offre de formation ;
- créer et décider des diplômes d'établissement dans leur domaine après information auprès de l'UGA et vérification de la cohérence de l'offre de formation ;
- fixer les droits d'inscription et les frais spécifiques afférents aux diplômes propres ;
- définir, en les portant à la connaissance de l'UGA, le règlement des études, les modalités de contrôle de connaissances, et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions pour leurs formations ;
- recruter et évaluent leurs étudiants ;
- évaluer leurs enseignements.

# Compétences en formation des composantes académiques (4/4)

---

Les composantes sans personnalité morale ont notamment pour compétence (art. 74) de :

- décider de la fermeture, ouverture et modification des unités d'enseignement et blocs de compétences ;
- décider de la fermeture, ouverture et modification des parcours et filières, après information auprès de la CFVU et vérification de la soutenabilité budgétaire et du maintien de la cohérence globale de l'offre de formation ;
- définir le règlement des études, des modalités de contrôle de connaissances et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions pour les formations qu'elles portent, en propre ou à travers leurs composantes élémentaires, dans un cadre défini par l'UGA ;
- évaluer les enseignements de leurs formations propres ou à travers leurs composantes élémentaires ;
- proposer les modalités d'évaluation de leurs enseignements propres ou à travers leurs composantes élémentaires ;
- proposer les capacités d'accueil en première année de licence ;
- proposer les modalités d'admission et capacités d'accueil en master.

# Modalités de vote et de représentation

## Modalités fixées par l'article 79 des statuts de l'UGA-GE

Pour chaque vote, les membres sont appelés à se prononcer selon les trois modalités :

- abstention ou refus de prendre part au vote ;
- vote favorable ;
- vote défavorable.

Sauf disposition expresse contraire, les délibérations du conseil d'administration et les délibérations et avis du conseil académique, pris dans l'ensemble de leurs éventuelles formations et commissions, sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés. Les abstentions ou refus de prendre part au vote, les bulletins blancs ou nuls ne sont pas pris en compte. Sauf disposition expresse contraire, dans l'hypothèse d'un partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

En cas d'absence, tout membre d'un conseil ou d'une commission peut donner procuration à un autre membre en exercice du même conseil ou de la même commission sans distinction de catégorie. Personne ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Lorsque les textes ont prévu la désignation d'un suppléant ou d'une suppléante, le membre titulaire et le membre suppléant peuvent établir une procuration. Toutefois, la procuration du membre titulaire est écartée en cas de présence du membre suppléant. En outre, en l'absence des membres titulaire et suppléant, la procuration du membre titulaire prime sur celle du membre suppléant.

# Quorum

---

## **Quorum fixé par l'article 80 des statuts de l'UGA-GE**

La moitié des membres en exercice doit être présente ou représentée pour la validité des délibérations ou avis. Si ce nombre n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée dans un délai maximum de quinze jours sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum prévu pour la première séance.

Les conditions de quorum s'apprécient à l'ouverture de la séance.

→ Quorum fixé à 23

# Pour le bon fonctionnement de la CFVU

Nous vous remercions de bien vouloir :

- Confirmer ou infirmer votre présence à [dgdform-assistance@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:dgdform-assistance@univ-grenoble-alpes.fr) après réception de la convocation;
- Veiller à bien renseigner le formulaire de procuration puis à le transmettre à [dgdform-assistance@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:dgdform-assistance@univ-grenoble-alpes.fr), ou au porteur de la procuration qui devra l'apporter en séance;
- Informer les assistantes de la DGD Formation de votre départ en cours de séance et signer une procuration si nécessaire;
- Indiquer votre nom lors de vos prises de parole.

# Calendrier des CFVU



Début CFVU 14h

**CFVU** séance principale

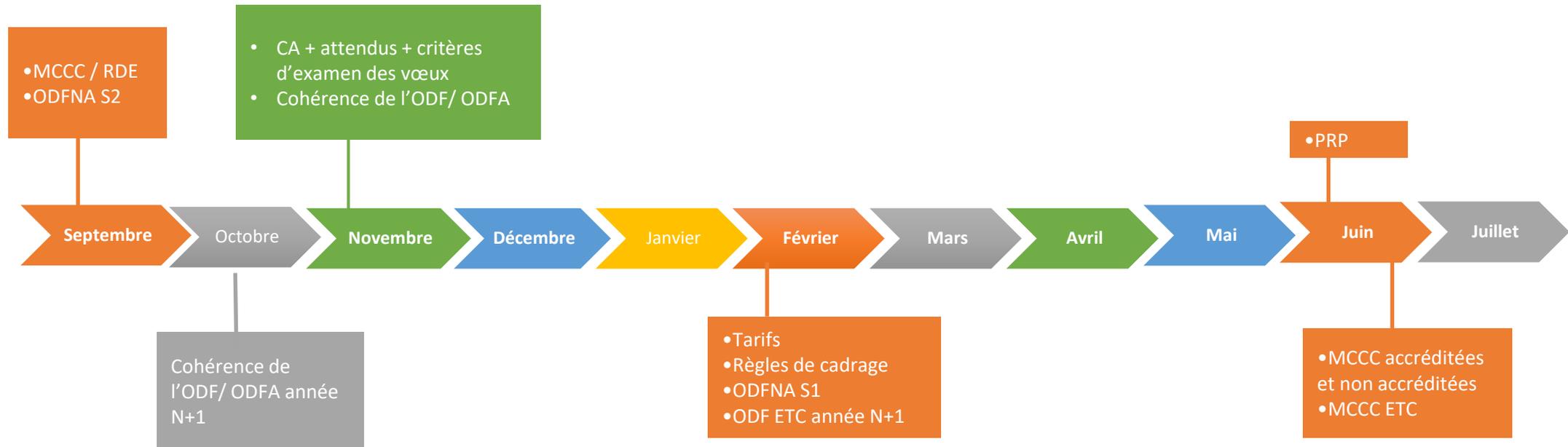
CFVU : séance supplémentaire (pour terminer, le cas échéant, l'ordre du jour de la séance précédente)

Fermeture de l'UGA

Interruption pédagogique

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
1 Di		1 Ma		1 Ve	Toussaint	1 Di		1 Me	Jour de l'an	1 Sa		1 Sa		1 Ma		1 Je	Fête du Travail	1 Di		1 Ma		1 Ve	
2 Lu	36	2 Me		2 Sa		2 Lu	49	2 Je	1	2 Di		2 Di		2 Me		2 Ve		2 Lu	23	2 Me		2 Sa	
3 Ma		3 Je		3 Di		3 Ma		3 Ve		3 Lu	6	3 Lu	10	3 Je		3 Sa		3 Ma		3 Je		3 Di	
4 Me		4 Ve		4 Lu	45	4 Me		4 Sa		4 Ma		4 Ma		4 Ve		4 Di		4 Me		4 Ve		4 Lu	32
5 Je		5 Sa		5 Ma		5 Je		5 Di		5 Me		5 Me		5 Sa		5 Lu	19	5 Je		5 Sa		5 Ma	
6 Ve		6 Di		6 Me		6 Ve		6 Lu	2	6 Je		6 Je		6 Di		6 Ma		6 Ve		6 Di		6 Me	
7 Sa		7 Lu	41	7 Je		7 Sa		7 Ma		7 Ve		7 Ve		7 Lu	15	7 Me		7 Sa		7 Lu	28	7 Je	
8 Di		8 Ma		8 Ve		8 Di		8 Me		8 Sa		8 Sa		8 Ma		8 Je	Victoire 45	8 Di		8 Ma		8 Ve	
9 Lu	37	9 Me		9 Sa		9 Lu	50	9 Je		9 Di		9 Di		9 Me		9 Ve		9 Lu	Lundi de Pentecôte	9 Me		9 Sa	
10 Ma		10 Je		10 Di		10 Ma		10 Ve		10 Lu	7	10 Lu	11	10 Je		10 Sa		10 Ma	24	10 Je		10 Di	
11 Me		11 Ve		11 Lu	Armistice	11 Me		11 Sa		11 Ma		11 Ma		11 Ve		11 Di		11 Me		11 Ve		11 Lu	33
12 Je		12 Sa		12 Ma	46	12 Je		12 Di		12 Me		12 Me		12 Sa		12 Lu	20	12 Je		12 Sa		12 Ma	
13 Ve		13 Di		13 Me		13 Ve		13 Lu	3	13 Je		13 Je		13 Di		13 Ma		13 Ve		13 Di		13 Me	
14 Sa		14 Lu	42	14 Je		14 Sa		14 Ma		14 Ve		14 Ve		14 Lu	16	14 Me		14 Sa		14 Lu	Fête nationale	14 Je	
15 Di		15 Ma		15 Ve		15 Di		15 Me		15 Sa		15 Sa		15 Ma		15 Je		15 Di		15 Ma	29	15 Ve	Assomption
16 Lu	38	16 Me		16 Sa		16 Lu	51	16 Je		16 Di		16 Di		16 Me		16 Ve		16 Lu	25	16 Me		16 Sa	
17 Ma		17 Je	CFVU	17 Di		17 Ma		17 Ve		17 Lu	8	17 Lu	12	17 Je		17 Sa		17 Ma		17 Je		17 Di	
18 Me		18 Ve		18 Lu	47	18 Me		18 Sa		18 Ma		18 Ma		18 Ve		18 Di		18 Me		18 Ve		18 Lu	34
19 Je	CFVU	19 Sa		19 Ma	CFVU	19 Je		19 Di		19 Me		19 Me		19 Sa		19 Lu	21	19 Je	CFVU	19 Sa		19 Ma	
20 Ve		20 Di		20 Me		20 Ve		20 Lu	4	20 Je		20 Je		20 Di		20 Ma		20 Ve		20 Di		20 Me	
21 Sa		21 Lu	43	21 Je		21 Sa		21 Ma		21 Ve		21 Ve		21 Lu	Lundi de Pâques	21 Me		21 Sa		21 Lu	30	21 Je	
22 Di		22 Ma		22 Ve		22 Di		22 Me		22 Sa		22 Sa		22 Ma	17	22 Je		22 Di		22 Ma		22 Ve	
23 Lu	39	23 Me		23 Sa		23 Lu	52	23 Je		23 Di		23 Di		23 Me		23 Ve		23 Lu	26	23 Me		23 Sa	
24 Ma		24 Je		24 Di		24 Ma		24 Ve		24 Lu	9	24 Lu	13	24 Je		24 Sa		24 Ma		24 Je		24 Di	
25 Me		25 Ve		25 Lu	48	25 Me	Noël	25 Sa		25 Ma		25 Ma		25 Ve		25 Di		25 Me		25 Ve		25 Lu	35
26 Je		26 Sa		26 Ma		26 Je		26 Di		26 Me		26 Me		26 Sa		26 Lu	22	26 Je		26 Sa		26 Ma	
27 Ve		27 Di		27 Me		27 Ve		27 Lu	5	27 Je	CFVU	27 Je		27 Di		27 Ma		27 Ve		27 Di		27 Me	
28 Sa		28 Lu	44	28 Je		28 Sa		28 Ma		28 Ve		28 Ve		28 Lu	8	28 Me		28 Sa		28 Lu	31	28 Je	
29 Di		29 Ma		29 Ve		29 Di		29 Me				29 Sa		29 Ma		29 Je	Ascension	29 Di		29 Ma		29 Ve	
30 Lu	40	30 Me		30 Sa		30 Lu	1	30 Je				30 Di		30 Me		30 Ve		30 Lu	27	30 Me		30 Sa	
		31 Je				31 Ma		31 Ve				31 Lu	14			31 Sa				31 Je		31 Di	

# CALENDRIER TYPE DES THÉMATIQUES ABORDÉES EN CFVU



# Test du dispositif de vote électronique



## Modalités de vote électronique

46 votants à bulletins secrets

Système **TurningPoint** hébergé en local

Canal de réponse pré-réglé CFVU = 41



En cas de réponse unique : seule la première réponse compte.

En cas de réponses multiples et d'itération de saisie-correction, la dernière saisie écrase la première :

Si deux saisies autorisées : B+C+A -> CA;

Si trois saisies autorisées A+B+C+D ->BCD



**Commission  
Formation et Vie  
Universitaire (CFVU)**

**Votes test**  
—

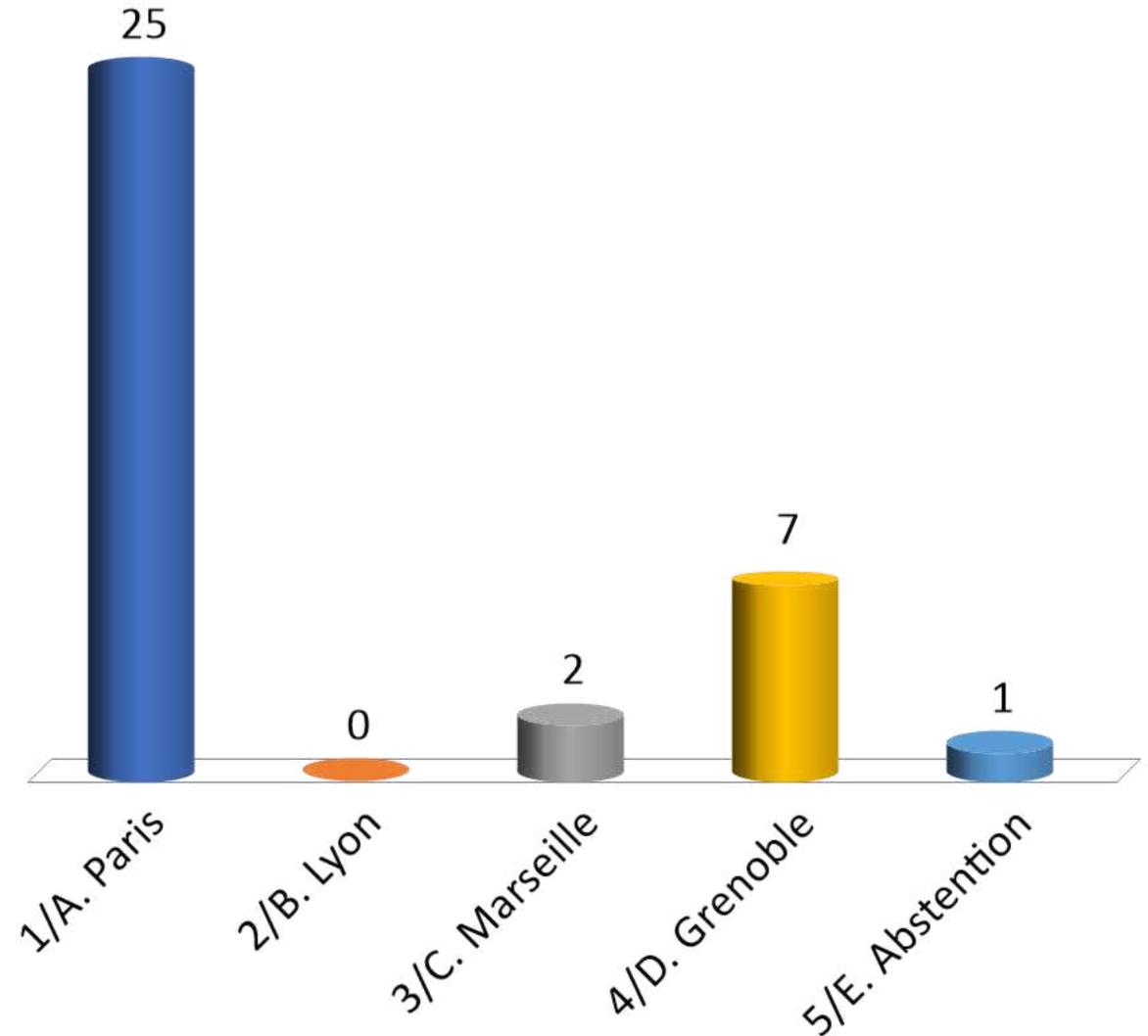


Vote à *blanc* première réponse unique :

# Quelle est la capitale de la France ?

1. 1/A. Paris
2. 2/B. Lyon
3. 3/C. Marseille
4. 4/D. Grenoble
5. 5/E. Abstention

**1 réponse autorisée**

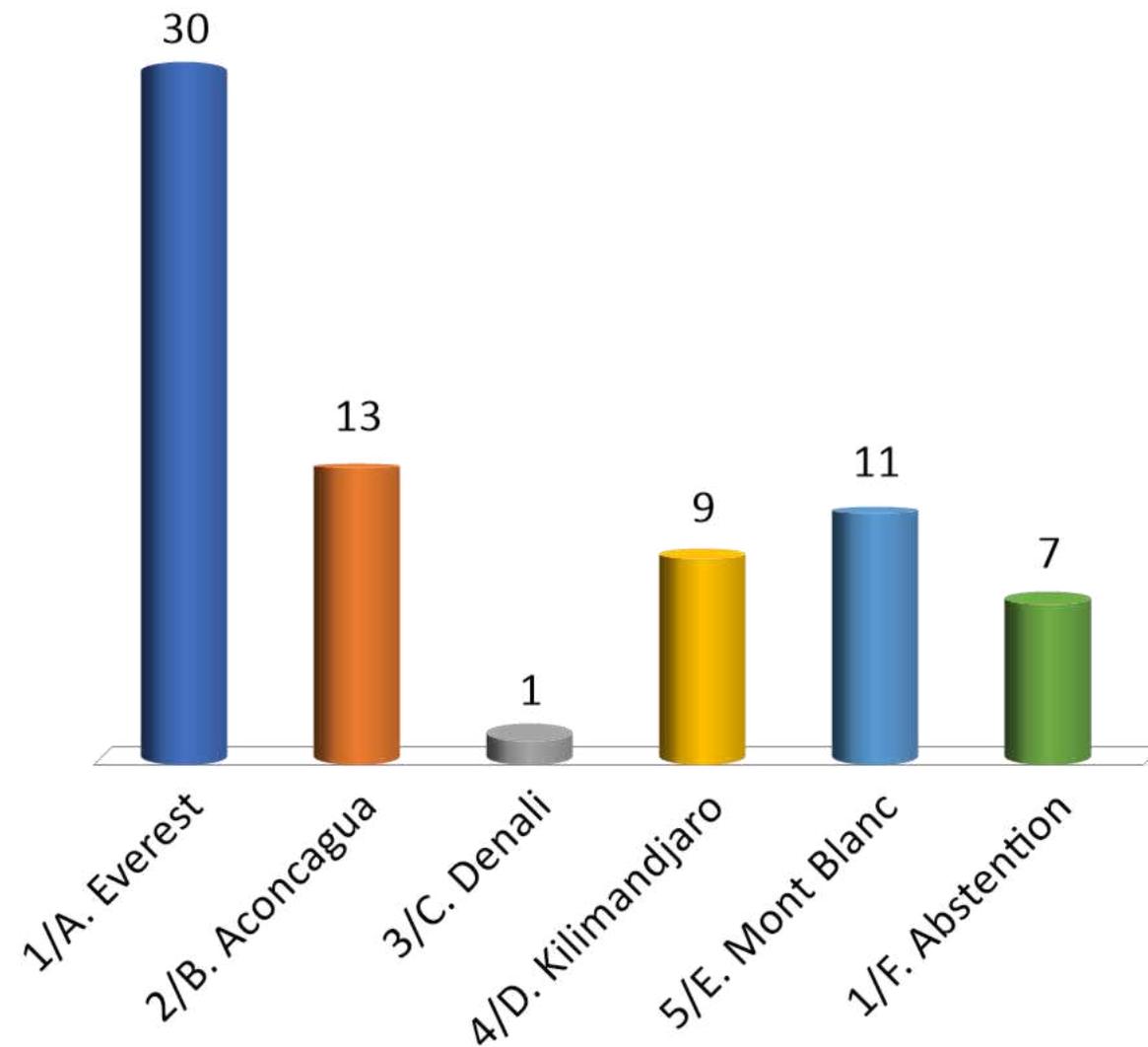


Vote à *blanc* réponses multiples :  
(les derniers saisies écrasent les premières)

## Quels sont les deux plus hauts sommets du monde ?

1. 1/A. Everest
2. 2/B. Aconcagua
3. 3/C. Denali
4. 4/D. Kilimandjaro
5. 5/E. Mont Blanc
6. 1/F. Abstention

**2 réponses autorisées**



- 1. Information du déroulement de la séance de la CFVU**
- 2. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées et non accréditées des composantes élémentaires sans composante académique**
- 3. Présentation et désignation des élus à la commission d'exonération**
- 4. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 5 décembre 2023 et du 06 juin 2024 élections du Vice-président Formation**
- 5. Questions diverses**

**Présentation des RDE et MCCC  
années propédeutiques,  
Licences, Licences Pro, Masters  
et autres formations**

---

CFVU du 19 septembre 2024

# Textes de référence

---

Obligation de voter les MCCC (cf. [Article L613-1](#) Code de l'Éducation) :

*« Les modalités de contrôle des connaissances **doivent être arrêtées** dans chaque établissement **au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement** et elles **ne peuvent pas être modifiées en cours d'année** »*

# Textes de référence

---

**La CFVU vote les RDE et MCCC des formations portées par les composantes élémentaires hors composante académique.**

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

**Sur la réglementation nationale :**

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

# Textes de référence

---

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

## **Sur le cadrage UGA :**

- Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances révisées en 2023 de licence, licence professionnelle, master
- Note d'orientation pédagogique validée par la CFVU du 8 octobre 2020

# RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

---

## DSDA :

- Licence mention Chimie, tous parcours
- Licence mention Informatique, tous parcours
- Licence mention Physique, tous parcours

# RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

## Faculté de Droit :

- Mention Droit, tous parcours

# RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

## Faculté de FEG :

- Mention Economie et Gestion, tous parcours
- Mention Mathématiques et Informatique appliquées aux sciences Humaines et sociales (MIASHS)

# RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

## IUGA :

- Licence mention Géographie et Aménagement, tous parcours

# RDE et MCCC de LICENCES PRO soumis au vote

---

## FEG :

- Licence PRO mention Métiers des ressources naturelles et de la forêt
- Licence PRO mention Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi
- Licence PRO mention Métiers de la GRH : assistant
- Licence PRO mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement

# RDE et MCCC de LICENCES PRO soumis au vote

---

## IUGA:

- Licence PRO mention Guide conférencier
- Licence PRO mention Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel, tous parcours

# RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

---

## IUGA :

- Mention Géographie, aménagement, environnement et développement, tous parcours
- Mention Urbanisme et aménagement, tous parcours

# RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

---

## Faculté de Droit :

- Mention Droit, tous parcours
- Mention Droit de la propriété intellectuelle, tous parcours
- Mention Droit des affaires, tous parcours
- Mention Droit des collectivités territoriales, tous parcours
- Mention Droit des libertés, tous parcours
- Mention Droit européen, tous parcours

# RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

---

## Faculté de Droit (suite) :

- Mention Droit international, tous parcours
- Mention Droit Pénal et sciences criminelles, tous parcours
- Mention Privé, tous parcours
- Mention Droit public des affaires, tous parcours
- Mention Justice, procès et procédures, tous parcours

# RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

---

## Faculté de Droit (suite) :

- Mention Droit Notarial, parcours Droit Notarial

L'organisation de l'année étant tributaire de la réforme des études de notariat, la répartition des crédits au semestre 1 (21) et au semestre 2 (39) est une dérogation au cadrage UGA.

# RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

---

## FEG :

- Mention Economie de l'environnement de l'énergie et des transports (EEET), tous parcours
- Mention Economie des organisations (EDO), tous parcours
- Mention Economie du développement (EDD), tous parcours
- Mention Sciences Sociales, tous parcours
- Mention Mathématiques et Informatique appliquées aux Sciences Humaines et Sociales - MIASHS

# RDE et MCCC Années propédeutiques soumis au vote

---

## **DSDA :**

- Année propédeutique scientifique

## **FEG:**

- Année propédeutique Economie et Gestion

# RDE et MCCC

## Offre de formation en langues soumis au vote

---

### **SERVICE DES LANGUES :**

- Allemand – Anglais – Arabe – Catalan – Chinois – Coréen – Espagnol – Grec ancien – grec moderne – Hébreu – Italien – Japonais – Latin – Langue des Signes Française – Néerlandais – Polonais – Portugais – Russe – Turc

# RDE et MCCC

## Offre de formation ETC soumis au vote

---

### SETI:

- ETC interdisciplinaires

# RDE et MCCC

## Offre de formation en sports soumis au vote

---

### SUAPS:

- ETC sport

# RDE et MCCC autres formations soumis au vote

---

**CUEF :**

- UE FLE

# RDE et MCCC autres formations soumis au vote

---

## DFCA :

- DAEU A (Présentiel, Hybride, EAD)
- DAEU B (Présentiel, Hybride, EAD)

MALO WARIN : nous avons quelques questions sur les RDE et les MCCC, notamment sur le règlement des assiduités du SUAPS. Sur toutes les UFR, il existe une règle, à savoir qu'on a le droit à des absences justifiées, jusqu'à un quart du nombre d'heures d'enseignement. Or, au SUAPS, rien n'est mentionné à ce propos. Avez-vous des éléments à nous donner ?

Jean GRENET : pour les assiduités, toutes les absences doivent être justifiées et au-delà de quatre absences, une adaptation pédagogique peut être envisagée, particulièrement en cas d'absence médicale. Des cours de rattrapage peuvent être proposés en vous transférant dans un autre cours pour rattraper le contenu manqué. En cas d'absence exceptionnelle (ex. : accident de la vie), un "joker" est autorisé, mais des absences non justifiées et répétées peuvent entraîner une absence injustifiée.

Énée DI IORIO : est-ce que c'est nouveau par rapport à l'année dernière ?

Jean Grenet : Non, ça a toujours été comme ça.

Malo WARIN : sur les DAEU, même question concernant les assiduités.

Maud VALLENARI : pour le DAEU, c'est un public particulier en reprise d'étude. Nous sommes sûrs du cas par cas, on n'a jamais eu de difficultés sur ces questions d'assiduité.

David DECHENAUD : précise que dans le précédent mandat le cadrage a été donné pour les BUT, les licences, les masters. Concernant les stagiaires du DAEU, ils ont un suivi très personnalisé. La question des absences ne se pose pas.

Maud VALLENARI : ajoute que les stagiaires du DAEU sont un public financé, qui ont soit un financement auprès de la Région ou soit d'autres financeurs pour justifier de leur présence.

Malo WARIN : pour le règlement des études des licences de droit, nous ne disposons pas des délais pour les justifications d'absence. Nous voudrions être assurés que cela soit standardisé comme pour les autres UFR.

Romain BOURREL : explique que la règle est même plus souple, ça veut dire que les étudiants peuvent fournir leurs justificatifs jusqu'à 15 jours après la publication des notes de travaux dirigés, soit en fin de semestre. On leur laisse 15 jours après la publication des notes pour justifier les absences. Cela facilite la gestion des justificatifs à la fin du semestre.

Malo Warin : concernant les statuts spécifiques de l'IUGA, pour les masters, nous n'avons pas de bonifications sur ces statuts spécifiques, dont les statuts engagés avec une bonification à 0.25, 0.50.

David DECHENAUD : à défaut de précision dans un règlement d'études, c'est la règle votée par la CFVU qui s'impose. C'est-à-dire que si le règlement d'études ne le prévoit pas, comme pour les absences, cette règle s'impose. Autrement dit, il faut importer dans le règlement d'études concerné, les dispositions standards qui sont votées par la CFVU pour toutes les formations.

Sébastien LEROUX : donc les étudiants de l'IUGA pourraient se prévaloir d'un bonus qui serait ensuite traité par le jury.

David DECHENAUD : la DÉFI veille à ce qu'il n'y ait pas de précision qui soit contradictoire avec le cadrage à la CFVU. Cependant, le règlement d'études, en tant que référence pour les étudiants, reste essentiel et il serait souhaitable que cela soit clairement indiqué.

Éloïse GEIBEN : il est noté en rouge qu'il n'y a pas de bonification dans les formations en master à l'IUGA. Est-ce qu'il y a une modification malgré tout ?

David DECHENAUD : non, il faut enlever cette forme. Avez-vous la phrase en rouge dans le règlement d'études sur Alfresco ?

Éloïse GEIBEN : tout à fait, que ce soit en master GAED ou en master de l'urbanisme.

David DECHENAUD : explique que cette phrase n'est pas soumise au vote, elle ne fait pas partie du règlement d'étude.

Énée DI IORIO : concernant le master 2 d'économie du développement, est-ce que les semestres sont compensables ?

David DECHENAUD : le cadrage actuel en vigueur à l'UGA, conformément à la réglementation nationale, n'impose pas la compensation des semestres en masters. Par conséquent, la FEG n'a pas instauré cette compensation dans ses masters, y compris en économie du développement (EDO). La réglementation nationale et locale le permet, mais si la CFVU souhaite modifier cette règle dans son nouveau mandat, elle devra s'en saisir et la voter. Les collègues appliqueront cette décision dès la rentrée suivante, en tenant compte des implications.

Malo WARIN : qu'est-ce qui explique le changement de cette année ?

Anne ALMERAS : non, il n'y a pas de changement. En master 2, il n'y a pas de compensation des semestres. Il y a un stage sur le deuxième semestre, il ne compense pas les enseignements du premier semestre, et inversement.

Malo WARIN : demande à séparer les RDE et MCCC du DAEU et du CUEF. Puis, en deuxième bloc, on assemble FEG et IUGA, puis le reste, ce sont les licences de droit, d'économie et les masters de droit.

Catriona MACLEAN : j'ai entendu vos interrogations. Est-ce que vous pourriez résumer rapidement pourquoi vous revenez sur ces trois masters ?

Malo WARIN : Concernant le premier bloc, à propos du SUAPS, on déplore quand même cette question des absences. Il faut que ce soit mis en place de façon réglementaire. Nous, on aimerait mettre en place cette règle des quatre absences injustifiées, qu'elle soit plus visible pour l'ensemble des étudiants et qu'elle soit commune à l'ensemble des UFR et des formations.

Pour les étudiants en master FEG et IUGA, nous signalons des problèmes concernant les compensations qui ne sont pas appliquées de manière uniforme.

Maud VALLENARI : on a vérifié, c'était le cas les autres années.

Malo WARIN : oui. Et les rattrapages qui sont bloqués à l'IUGA...

Catriona MACLEAN : bloqué dans quel sens ?

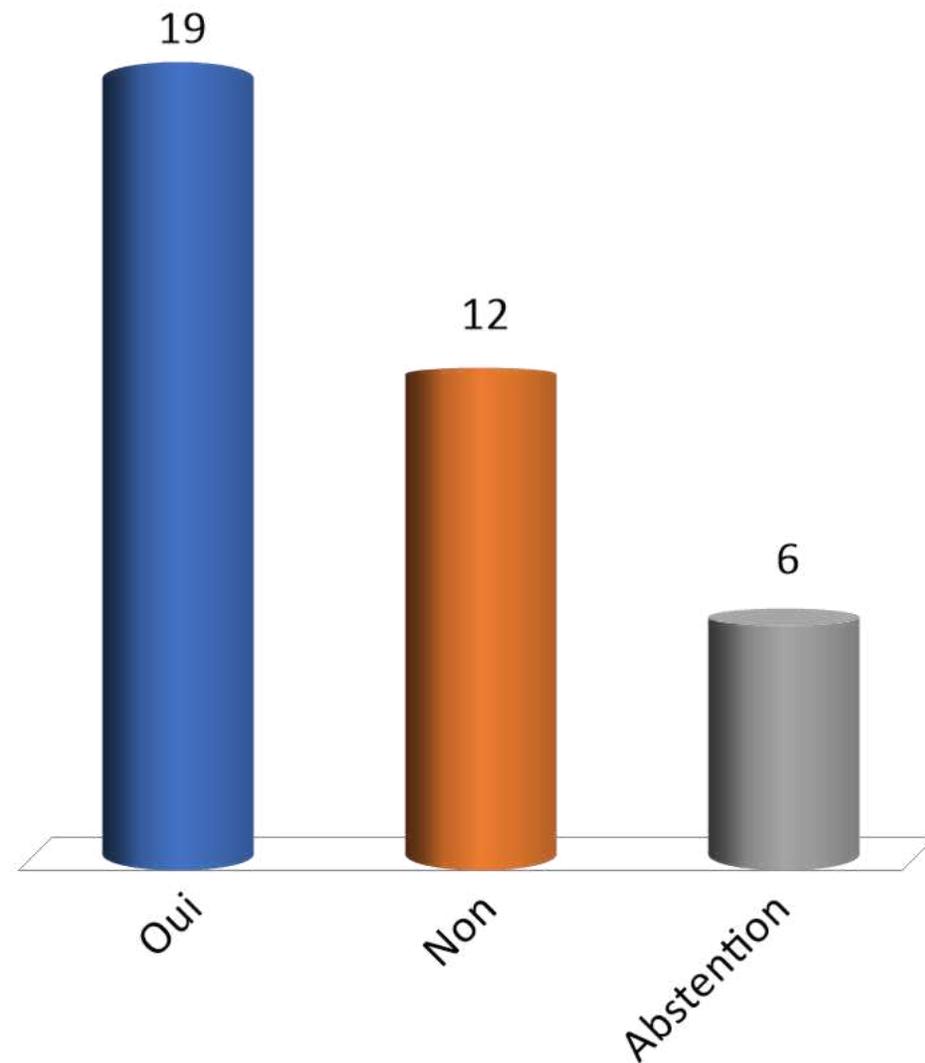
Éloïse GEIBEN : les rattrapages ne sont pas bloqués, quand on a l'absence justifiée à l'examen. Il est laissé à l'appréciation du professeur de soit mettre un zéro, soit de déclarer l'élève défaillant. En effet, cela nous pose une question.

Giovanni DEPAU : la note « Défaillant » permet à l'étudiant de passer la deuxième session et donc d'avoir même une bonne note ; lorsque le zéro diminue la moyenne. Ce n'est pas l'enseignant qui le décide, mais c'est une discussion avec l'étudiant.

Malo WARIN : on a une modification sur les blocs, c'est d'ajouter les masters FEG dans le bloc du reste. Ainsi, les licences professionnelles passeraient dans le bloc 1.

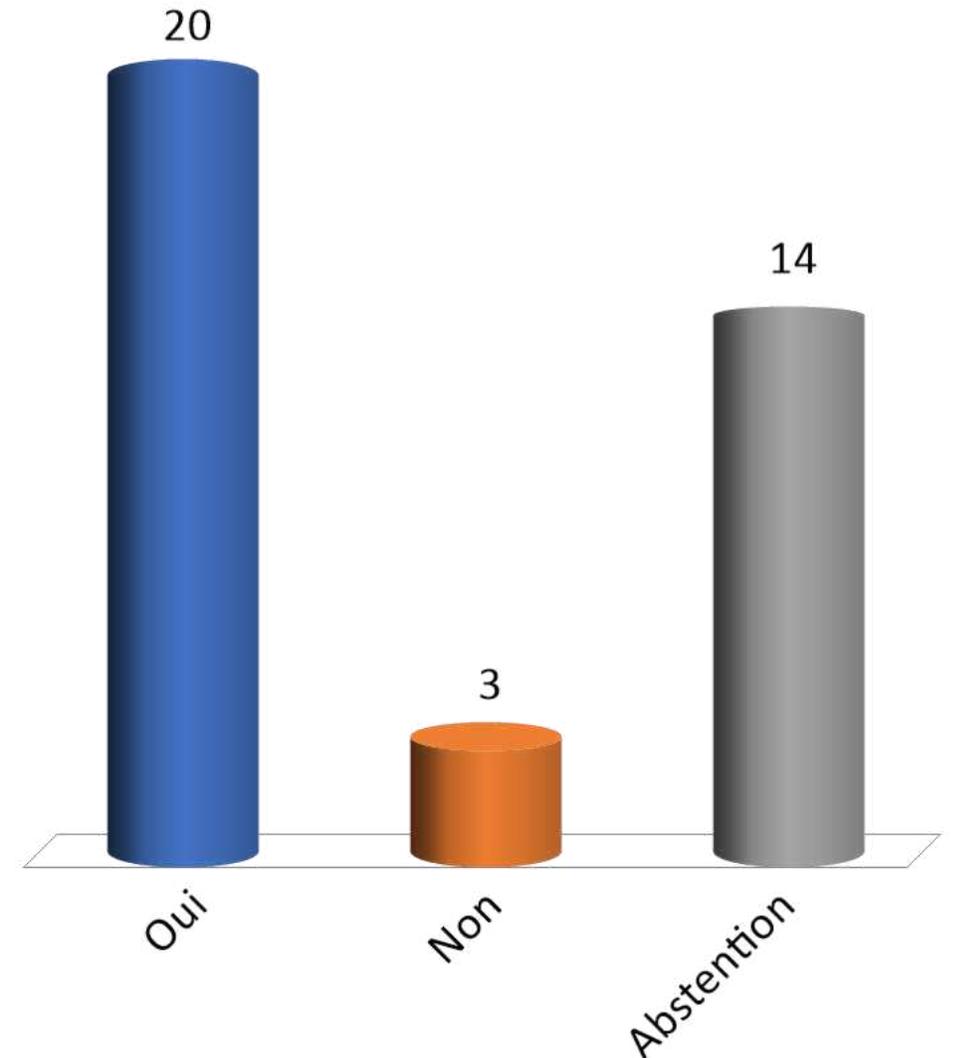
# Approuvez-vous les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées des licences professionnelles de la FEG et de l'IUGA, masters de l'IUGA et SUAPS ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



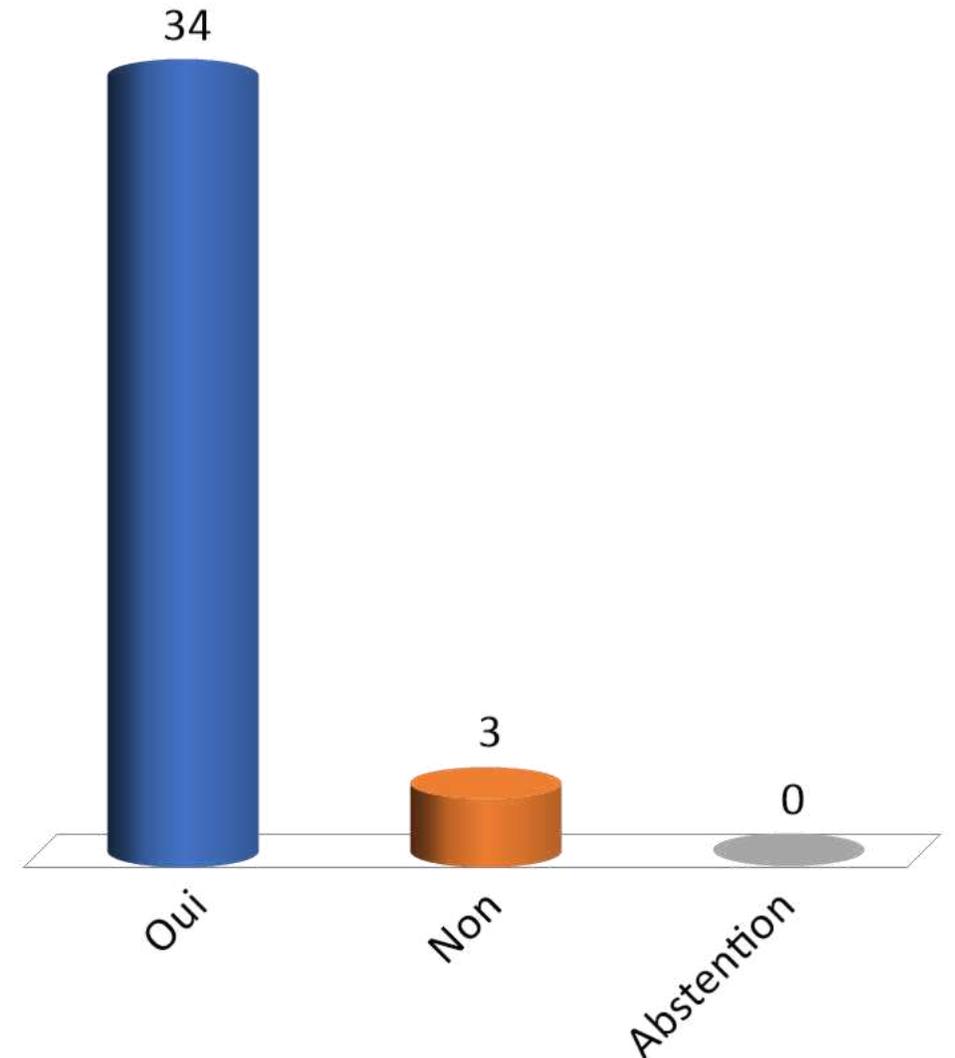
# Approuvez-vous les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées du DAEU A et B et du CUEF ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



**Approuvez-vous les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées de licences de la faculté de Droit et de FEG, des masters de la faculté de Droit, des formations DSDA, SETI, licences IUGA, masters de FEG?**

1. Oui
2. Non
3. Abstention



# - Délibérations -

## ***Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées et non accréditées***

Il est décidé, à la demande des élus étudiants, de distinguer les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences en trois blocs suivants :

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées des licences professionnelles de la FEG et de l'IUGA, des Masters de l'IUGA et les enseignements du SUAPS sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	19
Voix défavorables	12
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des licences professionnelles de la FEG et de l'IUGA, des masters de l'IUGA et les enseignements du SUAPS.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées des DAEU A et B et des formations du CUEF sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	20
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	14

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des DAEU A et B et des formations du CUEF.

## - Délibérations -

### *Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées et non accréditées*

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées des DAEU A et B et des formations du CUEF sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	34
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des licences de la faculté de droit, de la FEG, du DSDA, de l'IUGA ; des masters de la faculté de droit et de la FEG ; des autres formations du DSDA, et de la FEG, des enseignements du SETI et du SDL.

- 1. Information du déroulement de la séance de la CFVU**
- 2. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées et non accréditées des composantes élémentaires sans composante académique**
- 3. Présentation et désignation des élus à la commission d'exonération**
- 4. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 5 décembre 2023 et du 06 juin 2024 élections du Vice-président Formation**
- 5. Questions diverses**

# Élus désignés par la CFVU pour siéger dans d'autres instances

	Qui s'en occupe	TITULAIRES	SUPPLEANTS	Commentaires
<b>Commission pédagogique</b>	DGD Formation	1	1	2 enseignants-chercheurs (Issus des 4 grands secteurs disciplinaires) 2 BIATSS
		2	2	
		3	3	
		4	4	
<b>Commission consultative d'exonération des droits d'inscription</b>	DEFI	1	1	2 étudiants élus CA ou CFVU 2 élus enseignants CFVU
		2	2	
<b>Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA</b>	SUAPS	1	1	8 Élus étudiants CFVU (4 sièges de titulaires, 4 sièges de suppléants)
		2	2	
		3	3	
		4	4	
<b>Commission d'attribution des marchés et commission vie étudiante</b>		1	1	2 élus CFVU, 3 élus CA
		2	2	
<b>Conseil de perfectionnement de l'apprentissage</b>	DFCA	1	1	2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)
<b>Conseil du Service des Langues</b>	SDL	1	1	4 Élus étudiants CFVU (2 sièges de titulaires, 2 sièges de suppléants)
		2	2	

# Présentation de la Commission d'exonération (1/2)

---

## Composition

La Commission consultative d'exonération des droits d'inscription est composée de :

- 4 assistant·e·s sociaux·ales du CROUS
- Vice-président·e Étudiant·e (ou son·sa représentant·e)
- 2 élu·e·s étudiant·e·s (CA ou CFVU)
- 2 élu·e·s enseignant·e·s de la CFVU
- Directeur·rice général·e délégué·e Formation (ou son·sa représentant·e)

## Présidence

La Commission d'exonération est présidée par le·la Vice-président·e Formation ou son·sa représentant·e.

# Présentation de la Commission d'exonération (2/2)

## **Attributions**

La Commission consultative d'exonération se prononce sur les demandes d'exonération totale des droits d'inscription a posteriori. Elle statue également sur les demandes d'annulation hors délais (au-delà du 30/09 de l'année universitaire en cours) et des éventuels remboursements des droits d'inscription associés. Cet avis repose sur les critères votés par le Conseil d'Administration.

Cette exonération concerne uniquement les droits nationaux d'inscription (droits de scolarité, bibliothèque universitaire, et frais de gestion). Elle ne prend pas en compte les frais de formation ou les frais de la CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus).

## **Mode de fonctionnement**

La Commission d'exonération se prononce sur les demandes dont elle est saisie au regard des critères généraux fixés par le conseil d'établissement et dans la limite des 10% des étudiants inscrits.

Les dates de dépôt des dossiers sont fixées au : 1er octobre, 1er novembre et 1er décembre.  
La commission doit se tenir dans les 15 jours qui suivent ces dates.

# Personnes à désigner pour la commission d'exonération

Personnes à désigner	Candidats
2 élus enseignants de la CFVU	XXX
	XXX
2 élus étudiants de la CFVU ou du CA	XXX
	XXX

David DECHENAUD : est-ce qu'il y a des enseignants, enseignants-chercheurs qui souhaitent participer, se présenter à l'élection pour composer la commission ?

Eve DE ROSNY : Est-ce qu'il est possible qu'elles se tiennent en visioconférence ? Le problème, c'est le déplacement mon labo est au polygone.

David DECHENAUD : oui, on fera en sorte de permettre une présence à distance. C'est préférable d'avoir une présence à distance que pas de présence du tout.

Eve DE ROSNY : si c'est à distance, oui, je suis candidate.

# Proposition de candidature à la commission d'exonération

---

## Candidatures élus enseignants (- chercheurs) CFVU

1. Eve DE ROSNY

2.

# Proposition de candidature à la commission d'exonération

---

## Candidatures élus étudiants CFVU et CA

1. Malo WARIN
2. Jean Richard Claus HENNEQUIN
3. Malo GUIDETTI
4. Maëva DANIEL
5. Léonce DOULAT

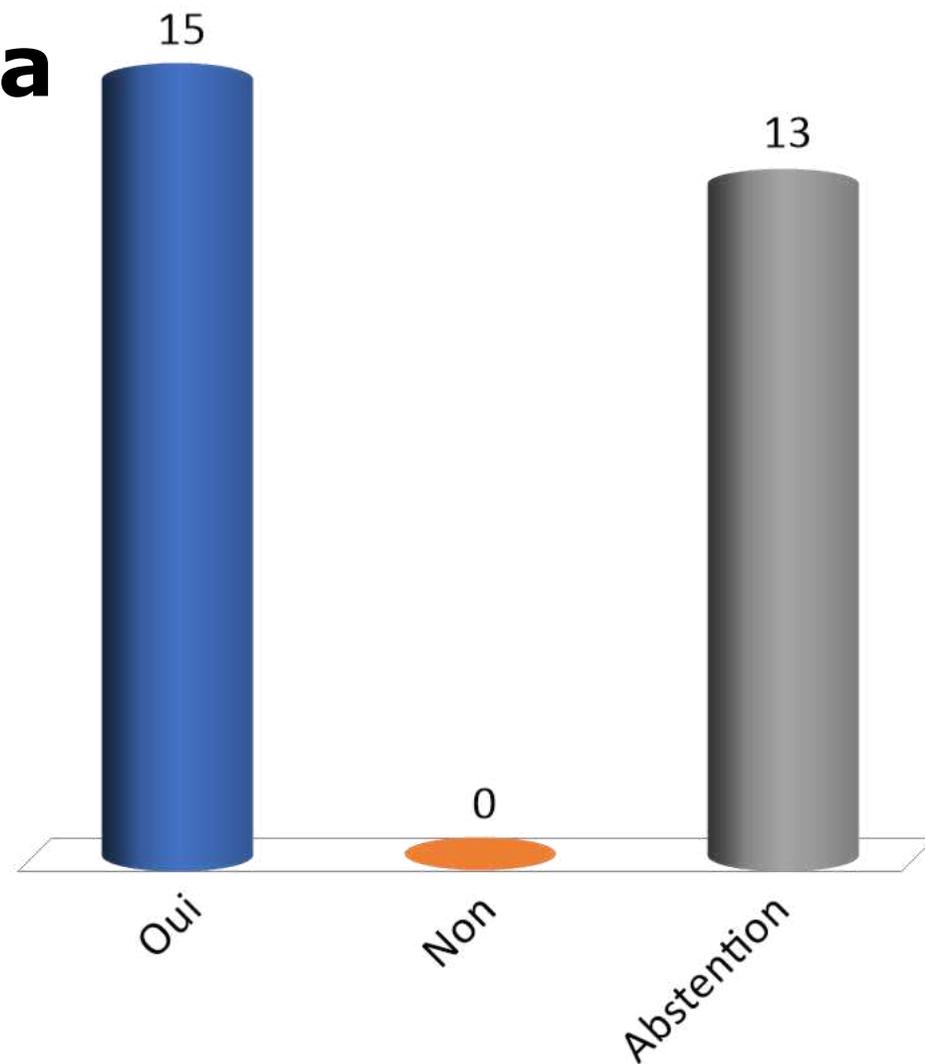
Maëva Daniel : je me suis présentée finalement, je me désiste.

Malo Warin : on a déjà discuté sur les binômes.

Énée DI IORIO : la proposition est la suivante, Malo WARIN titulaire et Jean Richard Claus HENNEQUIN suppléant ; puis Malo GUIDETTI titulaire, et Léonce DOULAT suppléant.

# Approuvez-vous la désignation de Eve DE ROSNY comme membre de la commission d'exonération ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention

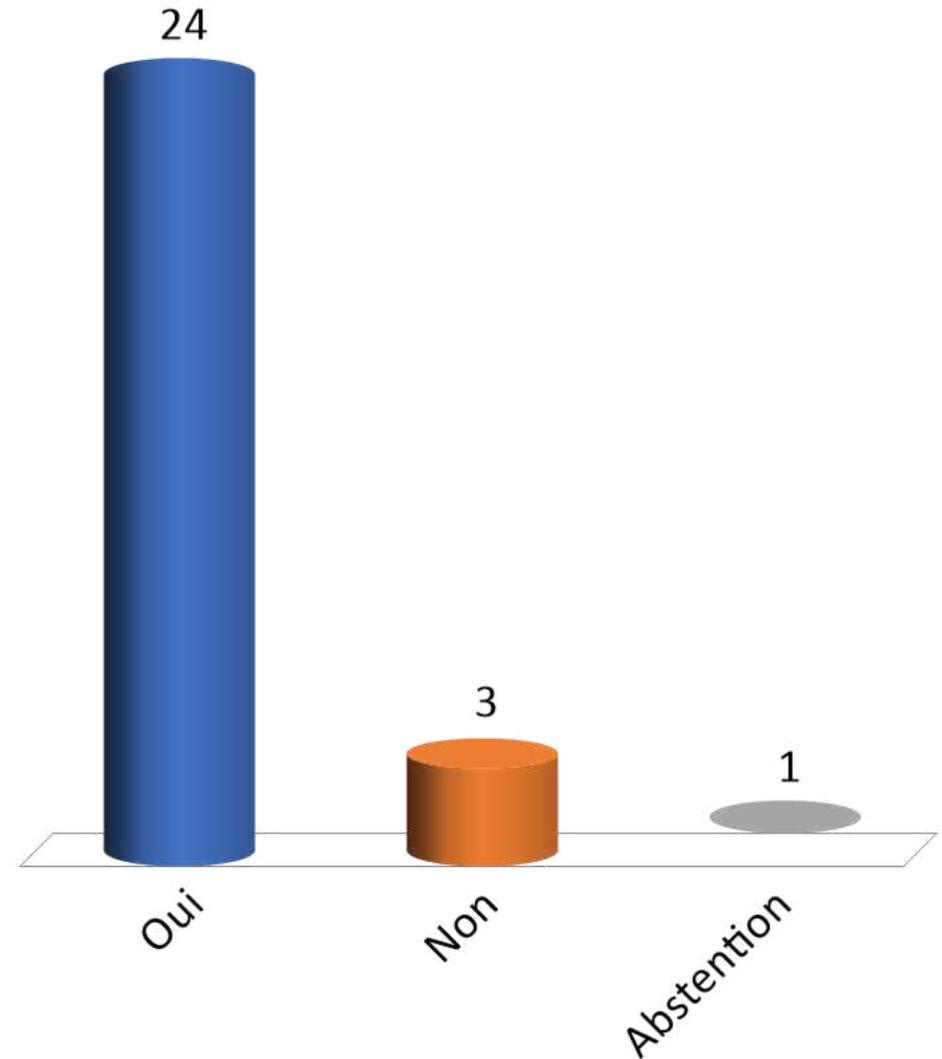


**Approuvez-vous ces désignations pour siéger à la commission d'exonération :**

**Malo WARIN (titulaire), Jean Richard Claus HENNEQUIN (suppléant);**

**Malo GUIDETTI (titulaire), Léonce DOULAT (suppléant) ?**

1. Oui
2. Non
3. Abstention



## - Délibérations -

### *Désignation des élus enseignants-chercheurs et élus étudiants pour siéger à la commission d'exonération*

La candidature d'Ève DE ROSNY pour siéger à la commission d'exonération en tant que titulaire est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	15
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	13

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation d'Ève DE ROSNY en tant que membre titulaire de la commission d'exonération.

Les candidatures de Malo WARIN (titulaire), Jean Richard Claus HENNEQUIN (suppléant), Malo GUIDETTI (titulaire), Léonce DOULAT (suppléant) pour siéger à la commission d'exonération en tant que titulaires et suppléants sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	24
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

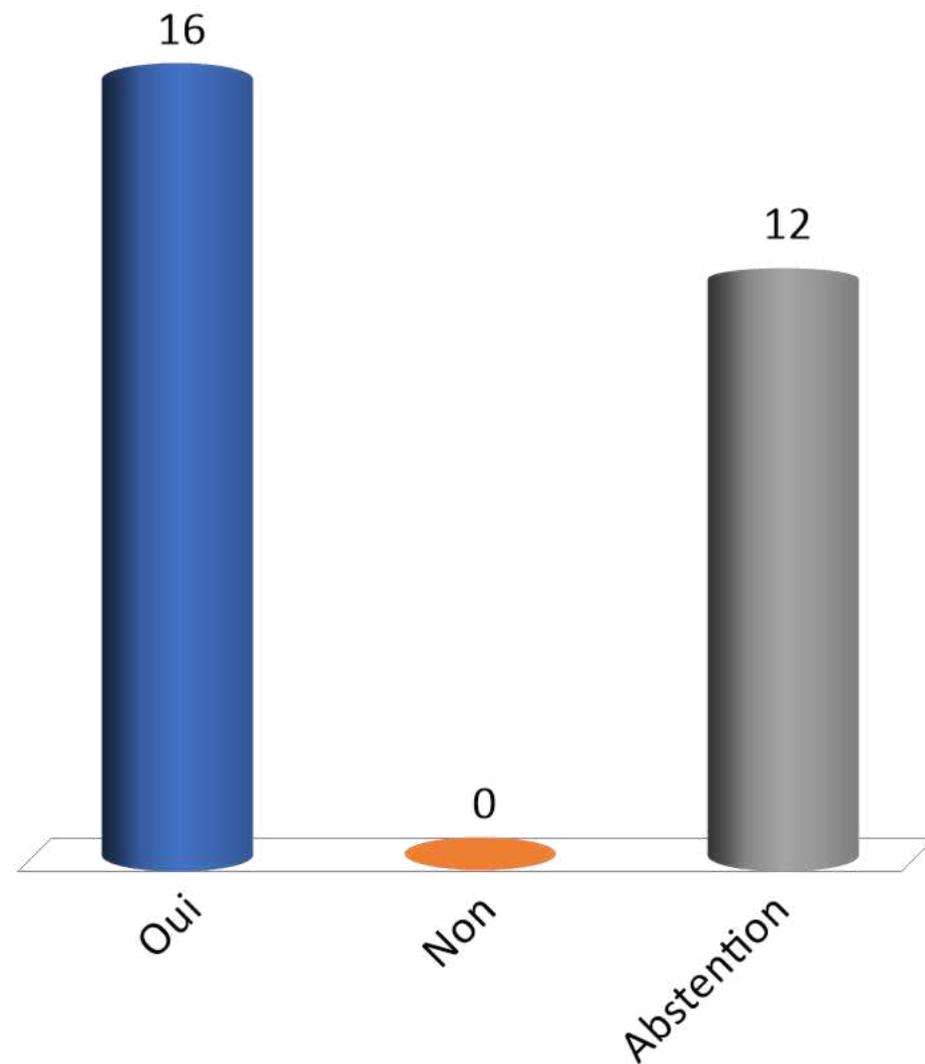
Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de :

Malo WARIN (titulaire), Jean Richard Claus HENNEQUIN (suppléant) ;  
Malo GUIDETTI (titulaire), Léonce DOULAT (suppléant)  
en tant que membres de la commission d'exonération.

- 1. Information du déroulement de la séance de la CFVU**
- 2. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées et non accréditées des composantes élémentaires sans composante académique**
- 3. Présentation et désignation des élus à la commission d'exonération**
- 4. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 5 décembre 2023 et du 06 juin 2024 élections du Vice-président Formation**
- 5. Questions diverses**

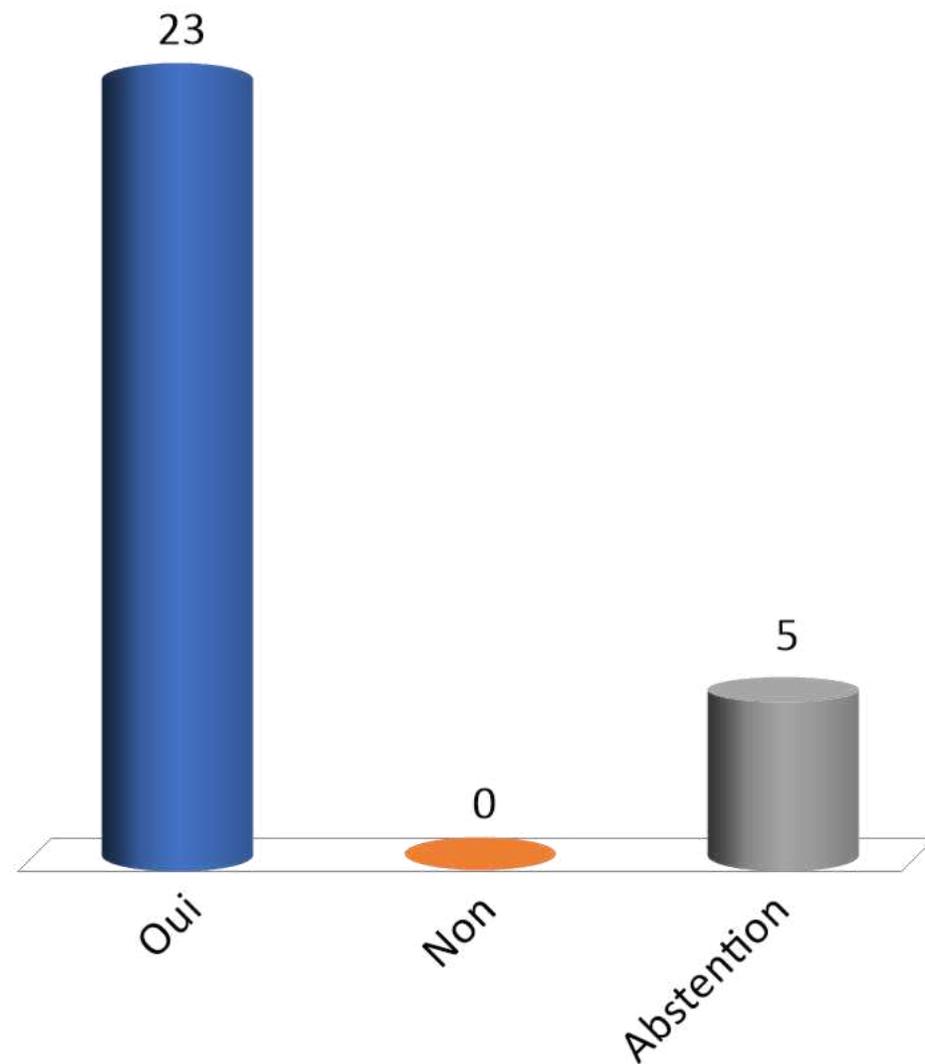
# Approuvez-vous le relevé de décisions de la séance du 5 décembre 2023 ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



# Approuvez-vous le relevé de décisions de la séance du 6 juin 2024 ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



# - Délibérations -

## *Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 24 novembre et 8 décembre 2022*

Le projet de relevé de décisions de la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire du 5 décembre 2023 n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 décembre 2023 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	16
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	12

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 décembre 2023.

Le projet de relevé de décisions de la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire du 6 juin 2024 n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 décembre 2022 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juin 2024.

- 1. Information du déroulement de la séance de la CFVU**
- 2. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées et non accréditées des composantes élémentaires sans composante académique**
- 3. Présentation et désignation des élus à la commission d'exonération**
- 4. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 5 décembre 2023 et du 06 juin 2024 élections du Vice-président Formation**
- 5. Questions diverses**

**La séance est levée à 18h35**

# Annexes

- 1 – Motion de levée de séance
- 2 – RDE MCCC
- 3 – Commission d'exonération
- 4- Relevés de décisions des 05/12/2023 et 06/06/2024